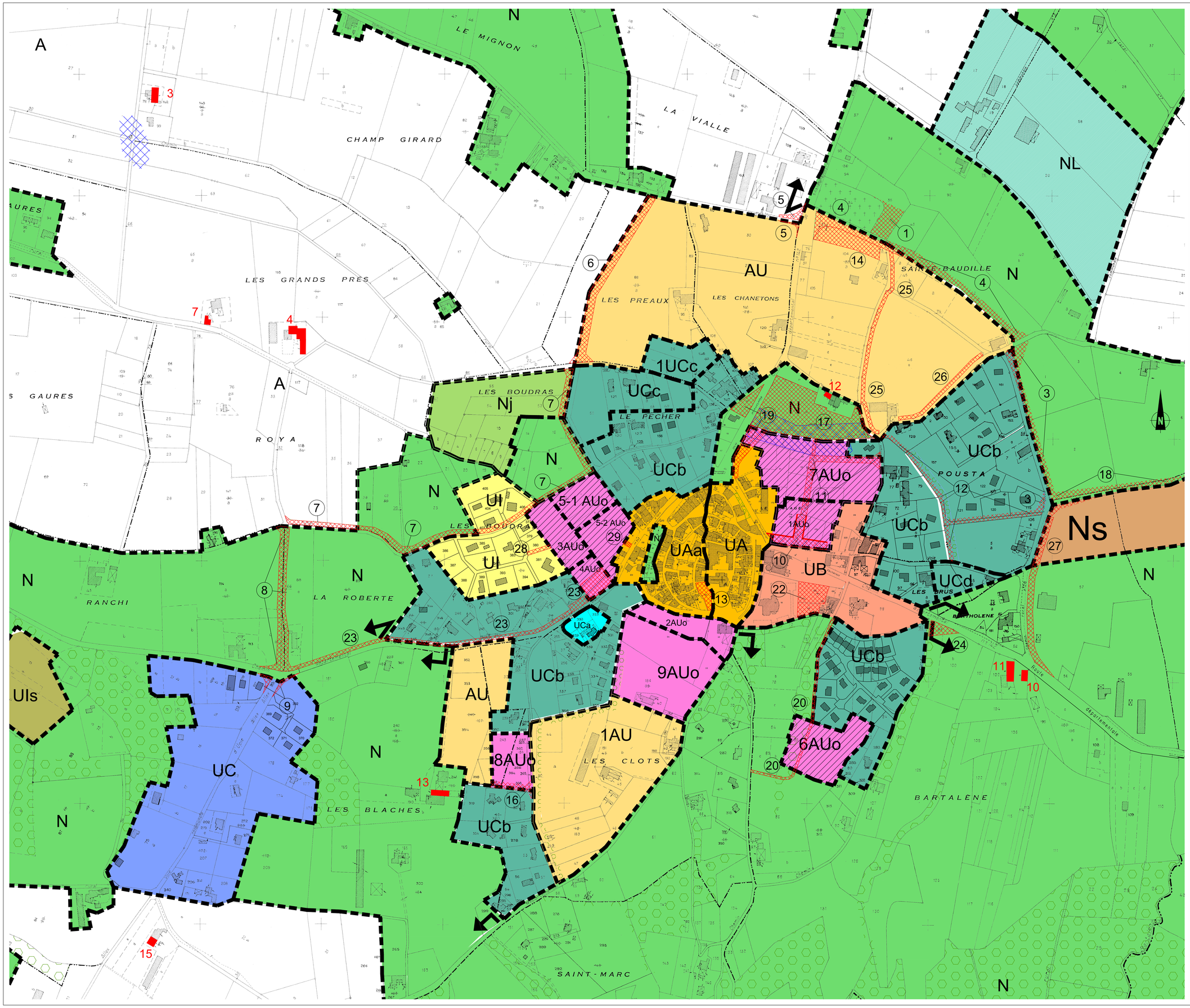

maître d'ouvrage
commune d' UPIE

plan local d'urbanisme (PLU)

MODIFICATION N°2

PIECE 5.1
REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

Plan n°3 (centre village)

PLU approuvé
le 31/03/2003

modification n°1:
le 08/12/2003
le 15/01/2004

révision simplifiée:
le 24/10/2005

révision générale N° 1
projet approuvé par délibération
du 18 décembre 2006

Modification N° 1
approuvée
le 25 Juin 2012

Modification N°2
approuvée le 13 Avril 2017

BUREAU D'ETUDES URBANISME ET AMENAGEMENT - PASCALE BLANCHET -
3 Rue SERGENT BLANDAN - 26500 BOURG LES VALENCE - Tél. 04.75.55.30.86
Infographie SARL CUBE

Echelle: 1/2000

UCb	Secteur de la zone UC
UCc	Secteur de la zone UC
UCd	Secteur de la zone UC relevant de l'assainissement non collectif
UL	Zone urbaine UL à vocation de loisirs
ULa	Secteur de la zone UL réservé à des activités d'acc d'hébergement touristique.
UI	Zone urbaine à vocation d'activités industrielles, commerciales et artisanales
Uls	Zone urbaine réservée à des activités spécifiques de bâtiment et de stockage pour le BTP
AU	Zone à urbaniser à long terme
AUo	Zone à urbaniser opérationnelle pendant la durée d Secteurs 1AUo à 9AUo
A	Zone agricole Secteur Aa
	Servitudes "logement au titre du L.151-15:minimum affectés à des logements sociaux en locatifs ou en -
Ae	Secteur de la zone agricole A, destinée à accueillir - constructions et installations d'intérêt collectif ou nécessaire aux services publics
N	Zone naturelle
Nj	Secteur de la Zone naturelle réservé à des espaces jardinés ou potagers.
NL	Secteur de la zone Naturelle réservé à des équipem d'accueil du public liés à des activités culturelles ou loisirs.
Ns	Secteur de la zone Naturelle destiné à accueillir des installations et des équipements collectifs nécessair pratique des activités sportives.
Ne	Secteur éolienne
Npv	Secteur photovoltaïque
	Secteur carrière
	Secteur à risques d'inondations
13	Emplacement réservé et n° de repérage
	Alignement à respecter
	Espace boisé classé
	Boisement: élément du paysage à protéger au titre l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
	Ensemble bâti à protéger et à mettre en valeur au ti l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
	Bâti identifié dans la zone A ou dans la zone N (Art L.151-11 du code de l'urbanisme)
	Largeur de plateforme et marge de recul de voie

COMMUNE DE UPIE EMPLACEMENTS RESERVES

N° et destination	Bénéficiaire
1 Extension du cimetière	Commune
2 Elargissement RD538	Département
3 Elargissement du chemin rural n°28 (Pousta)	Commune
4 Aménagement d'une voie de désenclavement entre Pousta et la RD 142 (quartier Sainte Baudille)	Commune
5 Aménagement du carrefour RD 142 (entrée nord agglomération)	Département
6 Aménagement d'une voie de désenclavement des quartiers ouest entre la RD 142 et le chemin des Boudras	Commune
7 Elargissement du chemin des Boudras	Commune
8 Aménagement du chemin (quartier la Roberte)	Commune
9 Aménagement du carrefour RD 342 (entrée ouest agglomération)	Département
10 Aménagement et traitement espaces publics place Charlemagne	Commune
11 Voie de désenclavement zone AU centre village	Commune
12 Cheminement piétonnier quartier Pousta	Commune
13 Espace de circulation-stationnement et espace vert sur place de l'église	Commune
14 Aménagement espaces de stationnement cimetière	Commune
16 Voie de désenclavement zone AU les Blaches	Commune
17 Cheminement piétonnier, et espaces verts centre bourg	Commune
18 Elargissement route d'Ourches	Commune
19 Aménagement espaces verts et plantations aux abords de la RD 142 dans la traversée du village	Commune
20 Aménagement liaison piétonne quartier Bartalène	Commune
22 Jardin public et espace public de sports et loisirs type "city-parc"	Commune
23 Aménagement voie verte et espaces publics le long de la RD342	Commune
24 Aménagement carrefour RD 142 / Route de Mèry	Commune
25 Elargissement voie communale quartier Sainte Baudille	Commune
26 Elargissement voie communale quartier Le Lion/Pousta	Commune
27 Elargissement voie communale quartier Pousta/Bartalène	Commune
28 Aménagement liaison piétonne zone UI des Boudras	Commune
29 Espace public et accès 5-2 AUo	Commune